



Rivière Salée, le 6/11/2018

Madame la Principale Adjointe
Aux parents d'élèves des classes de 3ème

Objet : aménagement des épreuves du Diplôme national du brevet

Madame, monsieur,

Je vous informe que toute personne candidate à un examen ou concours de l'enseignement général se trouvant en situation de handicap temporaire ou permanent peut se voir accorder **un aménagement de ses épreuves**, cette disposition visant à garantir l'égalité des traitements entre tous.

Il est impératif que cette demande soit effectuée au moment de l'inscription à l'examen si la situation est connue ou, au plus tard à la clôture des inscriptions.

Au-delà de cette date, seules les demandes concernant un handicap révélé après cette échéance ou si les besoins liés au handicap ont évolué, seront acceptées.

Si votre enfant est concerné, merci de vous rapprocher du bureau de la principale adjointe afin de remplir le dossier, et ce, **impérativement avant le 19 novembre 2018**.

Cordialement,



Principale Adjointe